

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D’OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D’OSNY

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2025.**

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d’Osny, convoqué légalement le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD (n'a pas pris part au vote de la délibération n°292.12.2025), Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire. Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Caroline OLIVIER, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

M. Franck GAILLOT	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANDRIMONT	à	Mme Christine ROBERT
Mme Virginie BUSSON	à	Mme Danièle DUBREIL
M. Laurent BOULA	à	M. Michel PICARD
M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Laurence TEREKENKO

**ABSENTS :**

M. Nassim KERBACHI  
Mme Virginie THERIZOLS  
M. Guillaume GINGUENE  
Mme Coline OLIVIER  
M. Daniel HEQUET  
M. Sylvain LANDEMAINE  
Mme Amandine MARTINEZ  
Mme Christelle BENDADDA

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Christine ROBERT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**284.12.2025 FINANCES**

**AVANCES DE SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS**

---

**Résumé :**

Afin de permettre de régler des dépenses dès le début de l'année suivante, la commune verse une avance de subvention aux associations, à l'Amicale des agents communaux et aux organismes publics (CCAS et Caisse des écoles) rattachés à la ville.

Cette avance est calculée selon la méthode définie dans l'annexe.

Accusé certifié exécutoire

**Enjeux et objectifs :**

Réception par le préfet le 15/12/2025  
Cela permettra aux bénéficiaires de pouvoir régler leurs dépenses du début de l'année suivante et ce avant le vote du budget primitif.

**Présentation du projet :**

Le versement de l'acompte pour les associations est soumis aux conditions suivantes :

- Demande de subvention pour l'année 2026 par l'association
- Demande d'acompte par l'association et montant attribué de l'année 2025 supérieur à 1000€

Les avances sont récapitulées dans le tableau annexé.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le montant des avances de subventions allouées aux associations, l'Amicale des agents communaux et organismes publics (CCAS et Caisse des Ecoles)

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le tableau annexé des avances de subventions,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

**CONSIDERANT** que le versement d'une avance de subvention permettrait aux associations, l'Amicale des agents communaux et aux organismes publics de bien fonctionner dès le début d'année 2026,

**CONSIDERANT** la nécessité d'attribuer une avance sur le montant de la subvention 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré,

**DECIDE : A L'UNANIMITE**

**Article 1 :**

De verser des avances de subventions aux associations, à l'Amicale des agents communaux et aux organismes associés (CCAS et Caisse des Ecoles) selon le tableau annexé.

**Article 2 :**

Les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal de l'exercice 2026.

**Article 3 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 11 décembre 2025  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

## AVANCES DE SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS

Nom de l'association ou organisme public	Montant BP 2025	Avance à verser	
Amicale des Agents Communaux	27 040	13 520	6 douzièmes
Gym volontaire	1 300	325	3 douzièmes
Volley (A.V.O.P.)	3 500	875	3 douzièmes
A.T.L.O. (Association Tennis Lawn d'Osny)	5 500	1 375	3 douzièmes
Osny Football Club	28 000	7 000	3 douzièmes
Judo Club Osny	4 300	1 075	3 douzièmes
Tir à l'arc (Les Archers de Grouchy)	2 000	500	3 douzièmes
BMX Club Osny (Osny Bicross Club)	3 000	750	3 douzièmes
E.G.O. (Espoirs Gymnastiques d'Osny)	3 000	750	3 douzièmes
Hand ball (EX-AEQUO)	2 500	625	3 douzièmes
C.C.A.S	105 000	52 500	6 douzièmes
Caisse des Ecoles	50 000	33 333	8 douzièmes